



## Yves CAPITAIN 33 ans 2<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

Yves Capitaine est affecté le 15 mars 1915 dans l'infanterie coloniale au 2<sup>e</sup> RIC de Brest, il rejoindra son unité avec un des nombreux contingents de renfort. Le régiment a déjà participé à de nombreux combats en septembre 1915 et a déjà dû être complété à hauteur de

14 000 hommes, il perdra 20 000 hommes pendant le conflit pour un effectif de 3200 environ au début de la guerre. Ce régiment de choc va être engagé dans une des plus grosses boucheries de la Première Guerre, j'ai nommé la « Grande Offensive de septembre » 1915 en Champagne où l'armée française va perdre 180 000 hommes tués, blessés ou disparus !

Ce sera en tout cas un jour noir pour la Bretagne qui verra nombre de ses enfants tomber dans la boue crayeuse de la Champagne Pouilleuse, chaque village breton a perdu un ou plusieurs de ses fils dans cette offensive, une bonne vingtaine de Tréguncois ont laissé leur vie dans cette affaire.

Pour sa part, le 2<sup>e</sup> RIC attaque le 25 septembre devant la butte de Souain, s'empare du Moulin, progresse de près de 4 kilomètres mais ne peut s'emparer de la butte, les pertes sont terribles et le régiment n'ira pas plus loin, presque tous les officiers et plus de mille hommes sont mis hors de combat.



Yves Capitaine, 2<sup>e</sup> classe à la 8<sup>e</sup> compagnie, blessé, décède le 28 septembre à l'ambulance 1/22 de Suippes à 2 heures du matin. J'ignore où Yves a été inhumé, peut-être à Suippes où beaucoup de ses camarades reposent aujourd'hui.

Né le 23 août 1882 à Trégunc, blond aux yeux bleus, 1,65 m, qui savait lire, Yves était le fils d'Yves Capitaine, journalier demeurant au bourg, et de Marie-Anne Sellin, ménagère.

Il était le frère de Joseph, marin-pêcheur, et de Jean-Marie né le 18 septembre 1891, menuisier chez Le Beux, qui fera toute la Grande Guerre, sera plusieurs fois blessé et décoré de la Légion d'honneur le 25 mai 1960 ! Yves s'était marié le 28 novembre 1906 avec Pauline Rica et était ancien marin-pêcheur (inscrit maritime n° 4365 CC), il n'avait pas effectué de service militaire, étant réformé par la commission de réforme de Brest du 13 septembre 1902 pour infirmités antérieures à l'incorporation. Le conseil de révision du 24 novembre 1914 sera moins regardant et, comme de nombreux inscrits maritimes, Yves sera affecté dans l'infanterie coloniale pour boucher les vides déjà nombreux.

